



GRAND PARIS
**SEINE
& OISE**
COMMUNAUTÉ URBAINE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aubergenville, le 14 avril 2021

GESTION DES DECHETS

Ouverture des 12 déchèteries du territoire à l'ensemble des habitants

C'est depuis la déchèterie de Vaucouleurs que Raphaël Cognet, président de GPS&O, et Jean-Luc Gris, vice-président délégué à la gestion des déchets de GPS&O, ont annoncé ce matin le lancement, du 3 mai au 31 décembre 2021, d'une expérimentation qui permettra à tous les habitants sur la communauté urbaine d'avoir accès à l'ensemble des 12 déchèteries du territoire, quelle que soit leur commune d'appartenance. Un premier bilan de cette expérimentation réservée aux particuliers, permettra d'ajuster voire de pérenniser ce service en 2022.

Au cours de cette visite, ils se sont assurés auprès des agents que les conditions et modalités de fonctionnement sont réunies pour que ce nouvel assouplissement des règles d'accès pour les particuliers soit bien opérationnel dès le 3 mai prochain. Cette annonce intervient quelques mois après avoir supprimé la limitation du nombre de passages en déchèterie et l'obligation de prendre rendez-vous avant de s'y rendre.

« Je veux que les équipements communautaires fonctionnent en réseau, soient accessibles à l'ensemble des habitants du territoire et d'une utilisation pratique pour les usagers. Cette nouvelle expérimentation tout comme l'ouverture anticipée des piscines découvertes pour tous les nageurs procèdent d'un même objectif : offrir à l'habitant des services publics de proximité qui facilitent véritablement son quotidien. » souligne Raphaël Cognet.

Accès des particuliers aux 12 déchèteries du territoire : mode d'emploi

- **Pièces à présenter**
 - une carte d'accès ou une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- **Véhicules autorisés :**
 - PTAC (Poids Total Autorisé en Charge) limité à 3,5 Tonnes et hauteur à 1,90 m. Utilisation de bennes basculante interdite.
- **Déchets autorisés:**
 - Les métaux,
 - Les papiers et cartons,
 - Les textiles,
 - Les gravats,
 - Les végétaux,
 - Le bois,
 - Les déchets industriels banals DIB,
 - Les pneus de véhicules légers déjantés, non déchirés, avec un maximum de 4 pneus par dépôt,
 - Les déchets encombrants,
 - Les emballages en verre,
 - Les déchets électriques et électroniques DEEE,
 - Les radiographies argentiques,
 - Les cartouches d'encre, les déchets diffus spécifiques tels que peintures, vernis, teintures, colles, détergents, graisses et hydrocarbures souillés...

Attention : Certaines déchèteries n'acceptent pas tous les déchets.

Plus d'informations sur GPSEO.fr : adresses, horaires et jours d'ouverture, liste des déchets acceptés.